



13 mars, 2013

Gregg Schubert
President

Constant Priondolo
Vice-President

Steve Wood
Secretary

Gary Bernard
Chief Executive Officer

Glen Nager, Président
Mike Davis, Directeur exécutif
United States Golf Association
77 Liberty Corner Road
Far Hills, New Jersey 07931

Chers Glen et Mike:

La PGA du Canada soutient depuis longtemps la USGA et Golf Canada en ce qui a trait au rôle important que jouent les deux organismes dans la rédaction et l'interprétation des Règles du Golf. À titre de chef de file de nos organisations respectives, il est de notre responsabilité fiduciaire de représenter et de servir nos commettants dans le cadre des principes directeurs de nos associations respectives et des lois.

Avec ces considérations à l'esprit, la PGA du Canada a émis un énoncé public en novembre l'an dernier, au sujet de la proposition concernant la Règle 14-1b, et ce, tel que demandé par le Royal and Ancient et l'Association de golf des États-Unis.

L'énoncé se lit comme suit: La PGA du Canada a longtemps soutenu les instances dirigeantes du golf — la R&A, la USGA et Golf Canada — en ce qui a trait au rôle joué par ces organismes dans l'établissement des Règles régissant le jeu et les équipements. Notre organisation s'est engagée envers l'industrie du golf, autant au niveau national que mondial, à assurer la croissance de ce sport. Au nom de la PGA du Canada, nous leur demandons de considérer sérieusement ce que le bannissement proposé pourrait avoir comme conséquence sur le plaisir de jouer et la croissance globale de ce sport.

Dans les mois qui ont suivi l'introduction du changement proposé à la règle 14-1b, la PGA du Canada a surveillé attentivement les dialogues, conversations et opinions émises sur les réseaux de télévision, les ondes radio; dans les journaux et les magazines; ainsi que sur les blogues Internet, concernant ce sujet litigieux.

À la fin février, la PGA du Canada a mené un sondage auprès des quelques 3,800 membres de l'Association. Vingt-cinq pour cent de nos membres y ont répondu et près des deux tiers (63.5%) ont indiqué qu'ils ne favorisaient pas le bannissement proposé de l'ancrage. Ces statistiques sont presque identiques à celles du sondage de la PGA des États-Unis, réalisé à la fin 2012.

La PGA du Canada a également demandé à ses membres s'ils soutenaient ou non les récentes discussions sur la dérogation aux Règles du Golf. Le résultat a indiqué que 54.6% de nos membres ne la soutenaient pas. Il semble qu'en vertu de positions prises par d'autres organisations au sein de l'industrie du golf, si la règle 14-1b était mise de l'avant, la polémique au sujet de cette dérogation irait en escalade. La PGA du Canada soutient la USGA et Golf Canada quand ces organismes affirment que dans une industrie florissante et en pleine croissance, il ne devrait y avoir qu'un seul ensemble de Règles de Golf pour tous les joueurs, peu importe leur habileté ou leur position.

Le conseil d'administration national de la PGA du Canada est pleinement conscient des opinions variées à ce sujet circulant partout au pays et il n'y a aucun doute qu'un certain pourcentage des membres de la PGA du Canada soutient ce bannissement. Toutefois, à titre de chef de file, nous devons écouter la majorité de nos commettants et diriger en conséquence.

Au cours de la dernière année, le golf a démontré des signes de renaissance économique, mais le consensus indiqué par le sondage mené auprès des membres des PGA du Canada et des États-Unis est à l'effet que le bannissement proposé n'est pas dans le meilleur intérêt du sport et de son industrie. Le golf ne peut tout simplement pas se permettre de régresser à nouveau, particulièrement si cette régression est initiée par ses propres dirigeants.

La science continue à jouer un rôle de plus en plus prédominant dans tous les aspects de nos vies, incluant le domaine du sport. À un certain point, il doit y avoir une méthodologie scientifique ou des outils de mesure pouvant nous aider à, soit confirmer les véritables bénéfices de l'ancrage soit à déboulonner le mythe. Jusqu'à maintenant, il n'y a aucune donnée statistique soutenant le bannissement parce qu'il fournirait un avantage compétitif. Ce débat ne devrait pas être laissé à la conjecture ou aux opinions mais plutôt à une science véritable basée sur une validation statistique.

L'impact de la Règle 14-1b n'est pas connu mais le golf fait face à de nombreux défis comme celui de la stagnation ou de la croissance très lente du nombre de nouveaux joueurs et la perception d'une certaine image élitiste au sein de certains cercles. Toutes les instances dirigeantes de l'industrie du golf devraient travailler dans un esprit de collaboration pour trouver des solutions à ces problèmes majeurs.

Si la Règle 14-1b devait entrer en vigueur, est-ce que la perte de golfeurs mettrait l'industrie en péril? Probablement pas, toutefois, à titre de chef de file de ce sport, sa promotion et la croissance de l'industrie demeurent les principales priorités de la PGA du Canada.

Pour toutes les raisons énumérées précédemment, nous sommes d'avis que la Règle 14-1b proposée n'est pas dans le meilleur intérêt du golf.

Respectueusement soumis



Gregg Schubert
Président
PGA du Canada